

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-031

## **Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de l'Ile-de-France Nature dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la nature en ville »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** le projet de la commune de se faire accompagner dans le réaménagement de la cour d'école élémentaire de l'Orme pour créer un îlot de fraîcheur ;

**CONSIDERANT** la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de l'Ile-de-France Nature ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Ile-de-France Nature dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la nature en ville » pour les études d'accompagnement au réaménagement de la cour d'école élémentaire de l'Orme.

### **ARTICLE 2**

De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 15 575€ HT soit 18 690€ TTC.

**ARTICLE 3**

De signer tout document s'y rapportant.

**ARTICLE 4**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**ARTICLE 5**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 12 février 2024

Le Maire,  
**Olivier Thomas**

